

APPEL DE CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L 141-1, L 141-3 et R 142-3 du Code Rural

La Safer Bourgogne-Franche-Comté se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.

DD 71 26 0038 / AS 71 26 0051 01

Informations complémentaires :

Pierreclos : Terre à vigne AOC Mâcon Simple. La Roche Vineuse : pour moitié pinot noir, pour moitié en terre à vigne en AOC Mâcon Village. Ensemble vendu libre.

Commune : Pierreclos (71)

Lieu-dit	Section	N°	SL ¹	Bio	NR ² /D ³	Urb. ⁴	Surface
LES ROCHETTES	A	0383	L	✓	TV/TAOC	A	2 a 10 ca
LES ROCHETTES	A	0384	L	✓	TV/TAOC	A	17 a 45 ca
LES ROCHETTES	A	0385	L	✓	TV/TAOC	A	2 a 65 ca
SUR LA SAUGEE	B	0466	L	✓	BT/ACACI	A	70 ca
TOTAL							22 a 90 ca

¹ : O = Occupé, L = Libre
² : TV = Terres en zone AOC viticole, BT = Taillis simple
³ : TAOC = Terre à vigne, ACACI = Acacias
⁴ : A = Agricole (PLU)

Commune : La Roche-Vineuse (71)

Lieu-dit	Section	N°	SL ¹	Bio	NR ² /D ³	Urb. ⁴	Surface
GRAND MARANCEY	B	0098	L	✓	VI/VAOC	A	11 a 40 ca
GRAND MARANCEY	B	0099J	L	✓	VI/VAOC	A	37 a 00 ca
GRAND MARANCEY	B	0099K	L	✓	VI/VAOC	A	25 a 60 ca
TOTAL							74 a 00 ca

¹ : O = Occupé, L = Libre
² : VI = Vignes
³ : VAOC = Vignes - AOC
⁴ : A = Agricole (PLU)

Comme le prévoit le code rural et de la pêche maritime, en application de la LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt :

Les terrains mis en vente par la SAFER dont les productions relèvent de l'agriculture biologique sont cédés en priorité à un candidat s'engageant à poursuivre une exploitation en agriculture biologique.

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature au plus tard le **13/04/2026** en ligne : candidature.safer.fr

Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du service départemental de la SAFER :
Maison de l'Agriculture 59 rue du 19 mars 1962 CS 70610, 71010 MACON CEDEX

Encart réservé à la Mairie	Encart réservé à la Safer
<p>A LA ROCHE VINEUSE Affiché le <u>27/03/2026</u> Visa du Maire et cachet (valant certificat d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)</p> 	<p>Pour la SAFER, le 23/03/2026</p> <p>Valérie DIAGNE Directrice départementale</p> 